


RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2022-085

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2022

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE /

86-2022-05-31-00002 - Arrêté n° 2022-DCL/BER- 194 en date du 31 mai 2022  Fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Curzay-sur-Vonne les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour l'élection d'un conseiller municipal (1 page)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2022-05-31-00002

Arrêté n° 2022-DCL/BER- 194 en date du 31 mai
2022

Fixant la liste des candidats à l'élection
municipale partielle complémentaire de la
commune de Curzay-sur-Vonne les dimanches 12
et 19 juin 2022 pour l'élection d'un conseiller
municipal

Arrêté n° 2022-DCL/BER- 194 en date du 31 mai 2022

Fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Curzay-sur-Vonne les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour l'élection d'un conseiller municipal

Le Préfet de la Vienne,

VU le code électoral ;

VU l'arrêté 2022-SG-DCPPAT-002 du 7 mars 2022 donnant délégation de signature à Madame Pascale PIN, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022 DCL/BER-134 en date du 27 avril 2022 fixant le lieu et les délais de dépôt des déclarations de candidature et portant convocation des électeurs de la commune de Curzay-sur-Vonne les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour l'élection d'un conseiller municipal ;

CONSIDERANT la candidature régulière déposée à la préfecture de la Vienne ;

A R R E T E :

Article 1 - Au terme du délai prescrit à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2022-DCL/BER-134 en date du 27 avril 2022, une candidature à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Curzay-sur-Vonne, a été enregistrée, à savoir :

- M. MERCERON Yoann

Article 2 - Cette candidature est valable pour le 1^{er} tour de scrutin, le dimanche 12 juin 2022 et, le cas échéant, pour le 2^{ème} tour, le 19 juin 2022.

Article 3 - La Secrétaire générale de la préfecture de la Vienne et le maire de la commune de Curzay-sur-Vonne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché dans la commune dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin et publié au recueil des actes administratifs de la Vienne.

Poitiers, le 31 mai 2022

Pour le Préfet, et par délégation,
La Secrétaire générale de la préfecture


Pascale PIN